



REGLEMENT DE CONSULTATION

—
(R.C)

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

Marché de Coordination SPS pour les travaux de rénovation des vannes de vidange et de l'installation électrique au Barrage du Drenec sur Sizun/Commana

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

—

MARDI 30 AVRIL 2024 à 12 heures 00.

SOMMAIRE

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
<u>Article 2 - DESCRIPTION DE LA CONSULTATION</u>	3
<i>2.1 Type de consultation</i>	3
<i>2.2 Décomposition en lots</i>	3
<i>2.3 Délai d'exécution</i>	3
<i>2.4 Prestations supplémentaires éventuelles (options techniques)</i>	3
<i>2.5 Variantes</i>	3
<i>2.6 Délai de validité des offres</i>	3
<i>2.7 Visite des lieux</i>	3
<u>Article 3 - COMPOSITION ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION - CONDITION DE PARTICIPATION</u>	4
<i>3.1 Composition du dossier de consultation</i>	4
<i>3.2 Modalités de retrait du dossier de consultation</i>	4
<i>3.3 Modifications de détail au dossier de consultation</i>	4
<i>3.4 Conditions de participation</i>	4
<u>Article 4 - PRÉSENTATION DES REPONSES PAR LES CANDIDATS</u>	5
<i>4.1 Présentation des candidatures</i>	5
<i>4.2 Présentation de l'offre</i>	6
<u>Article 5 – SELECTION DES CANDIDATS , JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE</u>	6
<i>5.1 – Sélection des candidatures</i>	6
<i>5.2 – Jugement des offres</i>	7
<i>5.3 - Attribution du marché</i>	7
<u>Article 6 – QUESTIONS EN COURS DE PROCEDURES ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u>	8
<u>Article 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</u>	8
<i>7.1 Date et heure limites de dépôt</i>	8
<u>ANNEXE</u>	10



Article 1er - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de conclure un marché concernant une mission de Coordination SPS pour les travaux de rénovation des vannes de vidange et de l'installation électrique du barrage du Drenec à SIZUN/COMMANA.

Article 2 - DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

2.1 Type de consultation

Le présent **marché à procédure adaptée** est soumis aux dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Négociation :

Une phase de négociation des offres est prévue. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

2.2 Décomposition en lots

Les prestations font l'objet d'un lot unique.

2.3 Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la mission de Coordination SPS est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

La date prévisionnelle de début d'exécution de la mission de coordination SPS est le 1^{ER} JUILLET 2024.

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles (options techniques)

Sans objet.

2.5 Variantes

Les variantes sont interdites.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à trois (3) mois à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.7 Visite des lieux

Une visite des lieux n'est pas obligatoire. Si le candidat désire faire une visite, il devra prendre contact avec **M. ERIC PRIGENT, Responsable du Barrage** pour effectuer cette visite - Tél : 02.98.79.02.38.

Article 3 - COMPOSITION ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION - CONDITION DE PARTICIPATION

3.1 Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Décompte du Prix Global et Forfaitaire

3.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est délivré gratuitement.

Les candidats ont la possibilité de venir retirer le dossier de consultation auprès du Syndicat de Bassin de l'Elorn- Guern ar Piquet - à DAOULAS ou de le télécharger sur : la page « Nos offres » sur le site internet du Syndicat: www.bassin-elorn.fr
le site internet de l'AMF29 : www.amf29asso.fr
le site internet : www.bretagne-marchespublics.com

3.3 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn se réserve le droit de transmettre au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail apportées au dossier de consultation ainsi que des renseignements complémentaires éventuels portant sur le cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4 Conditions de participation

Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Article 4 - PRÉSENTATION DES REPONSES PAR LES CANDIDATS

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en Euro.

Si les documents exigés au titre de la candidature ou de l'offre et fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

4.1 Présentation des candidatures

Le dossier de candidature vise à garantir que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et des capacités économiques financières, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Agrément du coordinateur SPS chargé de la mission
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser **soit** les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
soit compléter le Document Unique de Marché Européen (DUME) disponible sur la plateforme de dématérialisation.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 Présentation de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1 - Un projet de marché :

- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes le cas échéant : **cadre fourni ci-joint à compléter (document dont l'absence ne justifie pas le rejet de l'offre, mais qui, dans un souci de gain de temps, est demandé au candidat dès le dépôt de l'offre. A défaut, il leur sera demandé de le fournir une fois le marché attribué) ;**
- le Décompte du Prix Global et Forfaitaire complété et signé
- le CCTP accepté et signé

2 - Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission

Le mémoire justificatif, un des éléments permettant d'apprécier la valeur de l'offre au vu des critères définis à l'article 5, est une pièce obligatoire à joindre à l'offre. L'absence de ce mémoire entraînera in fine le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière.

Article 5 – SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 – Sélection des candidatures

Si le représentant du Pouvoir Adjudicateur constate, lors de l'ouverture, que des pièces dont la production était réclamée à l'appui des dossiers de candidatures sont

absentes ou incomplètes, il pourra, en application de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, accorder à tous les candidats concernés un délai identique pour tous pour produire ou compléter ces pièces.

5.2 – Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Les critères qui seront pris en compte, lors de l'attribution du marché, sont, par ordre de priorité :

N°	Critères	Pondération
1	- Prix des prestations	60
2	- Valeur technique (au regard du mémoire justificatif)	40

Critère prix :

Points attribués = $P \times (P1/P2)$

P = points attribués au critère analysé

P1 = offre la moins disante

P2 = offre analysée

Critères valeur technique :

Le critère valeur technique sera jugé qualitativement au vu du mémoire technique en lien avec la mission.

- Organisation, méthodologie : 10 points
- Intervenant : 4 points
- Planning : 14 points
- Fréquences des visites sur le terrain et réunions : 12 points

5.3 - Attribution du marché

Le candidat dont l'offre est la mieux classée au regard de l'ensemble de critères de jugement des offres sera désigné par le représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Il disposera d'un délai maximum de **10 jours francs**, à compter de la réception du courrier l'informant que son offre est retenue, pour fournir à la Collectivité :

S'il n'a pas été remis au stade de l'offre ou s'il fait l'objet d'une mise au point, le candidat retenu remettra l'acte d'engagement signé par le représentant habilité à engager la société, et les pièces suivantes :

- les attestations d'assurances en cours de validité,

- une attestation de vigilance : attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (article D 8222 5 1° du code du travail) ;
- un certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants pour l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée, délivrée par l'administration fiscale dont relève le demandeur ;

Article 6 – QUESTIONS EN COURS DE PROCEDURES ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En cas de questions ou de demandes de renseignements complémentaires en cours de procédure, les candidats transmettront impérativement leur demande, **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres** par tout moyen (téléphone, lettre, mail) aux personnes en charge de la consultation au sein du Syndicat de Bassin de l'Elorn :

M. ERIC PRIGENT (renseignements techniques)

☎ 02.98.79.02.38

Email : barrage@bassin-elorn.fr

Mme NATHALIE HALL (renseignements administratifs)

☎ 02.98.25.93.51

Email : nathalie.hall@bassin-elorn.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Article 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

7.1 Date et heure limites de dépôt

Les plis doivent être adressés avant le : **Mardi 30 avril 2024 à 12 heures 00**

Soit par courrier au

Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle
Guern ar Piquet
29460 DAOULAS

Elle devra :

- soit être remise directement, contre récépissé, au secrétariat du Syndicat de Bassin de l'Elorn situé à l'adresse sus-indiquée,
- soit être expédiée à l'adresse sus-indiquée par tout moyen permettant d'attester avec certitude de leur délivrance avant ces mêmes date et heure limites.

Soit par mail à barrage@bassin-elorn.fr et copie à accueil@bassin-elorn.fr

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

* * *

<p style="text-align: center;">ANNEXE : INFORMATION SUR LES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES LORS DE LA CONSULTATION</p>

À l'occasion de la consultation du marché public, le Syndicat de Bassin de l'Elorn, en sa qualité de responsable de traitement, recueille des données personnelles d'identification nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles. Ces données sont destinées aux seuls services du Syndicat de Bassin de l'Elorn en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public. Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de cinq ans à compter de la date limite de remise des offres. Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité de vos données et d'un droit d'opposition pour des motifs tenant à votre situation particulière. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande à l'adresse suivante : accueil@bassin-elorn.fr du Syndicat de Bassin de l'Elorn en charge de la consultation. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit. Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente. Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).